



Bareme 24A applicable à compter du 1er Avril 2024

BAREME D'HONORAIRES 2024



BAREME D'HONORAIRES A2024 DU1/04/2024

TABLE DES MATIERES

Immobilier d'habitation

Mandat de vente ou de recherche	p3
Mandat "Direct PROPRIO"	p4
Mandat de location.....	p5
Honoraires d'estimation.....	p7

Immobilier Industriel et Commercial

Mandat de vente	p8
Mandat de location	p8





IMMOBILIER D'HABITATION

Concerne Appartement, Maison, Immeuble, Parking, Terrain à l'exclusion des contrats de commercialisation en VEFA

Nos tarifs sont rédigés en TTC, taux de TVA en vigueur applicable au lieu de situation du bien mis en vente.

Mandat de vente ou de recherche

Les honoraires charges acquéreur sauf convention contraire

Prix de Vente ttc	BARÈME DE RÉFÉRENCE MANDAT Taux à ne jamais dépasser calculés sur le prix de vente du bien Honoraires TTC	
De 1 à 135 000 €	Forfait 6 000 € TTC	
	MANDAT SIMPLE	MANDAT EXCLUSIF
135 001 € et plus	5 %	4,5 %

La dérogation au barème ne doit être qu'exceptionnelle uniquement à la baisse pour des affaires très particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de préconisations de la DGCCRF suite à l'Arrêté du 10/01/2017.



IMMOBILIER D'HABITATION COACHING IMMOBILIER

Mandat "DIRECT PROPRIO"

Concerne Appartement, Maison, Immeuble, Parking, Terrain à l'exclusion des contrats de commercialisation en VEFA

Nos tarifs sont rédigés en TTC, taux de TVA en vigueur applicable au lieu de situation du bien mis en vente.

Prix de Vente ttc	Barème MANDAT "DIRECT PROPRIO"
1€ et plus	Forfait 3 000 €

Mandat d'accompagnement commercial exclusif laissant la possibilité au propriétaire de vendre son bien lui-même ou avec l'intermédiaire d'une autre agence. GIMMI SHELTER se charge de la mise en vente du bien, du marketing, de la publication des annonces sur les sites partenaires, de la transmission des contacts acquéreurs aux propriétaires. Le propriétaire se charge des visites. La réalisation d'une visite acquéreur par un agent commercial GIMMI SHELTER non muni d'un mandat de recherche respectant les règles définies pour les honoraires de mandat de recherche simple ou exclusif, entraînerait la résiliation du mandat "DIRECT PROPRIO". Les honoraires sont dus à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire.





IMMOBILIER D'HABITATION

Concerne Appartement, Maison, Immeuble, Parking, Terrain à l'exclusion des contrats de commercialisation en VEFA

Nos tarifs sont rédigés en TTC, taux de TVA en vigueur applicable au lieu de situation du bien mis en vente.

Mandat de location

Honoraires partagés entre Locataire et Bailleur.

Honoraires liés à l'organisation des visites et la constitution des dossiers partagés entre le Locataire et le Bailleur: **10% du loyer annuel hors charges.**

Règle de répartition des honoraires entre le Locataire et le Bailleur :

Le montant et la répartition des frais d'agence sont identiques selon que le logement est loué vide ou meublé, du moment que la location soit soumise à la "loi de 89" modifiée par la loi Alur : locations à usage de résidence principale.

La part des honoraires à la charge du Locataire est d'au maximum 50%.

La part payée par le locataire est plafonnée en fonction de la zone où se trouve le logement. Le montant des honoraires à la charge du Locataire est au maximum celui indiqué dans le tableau ci-dessous .

La part payée par le Bailleur doit obligatoirement être au moins égale au montant payé par le locataire.

Le montant des honoraires à la charge du Bailleur est la somme restante

Rappel IMPORTANT :

L'agent commercial mandataire GIMMI SHELTER n'est pas habilité à rédiger un avant contrat, un compromis de vente, un bail de location ou un état des lieux. De tels documents engageant les parties peuvent être rédigés par un notaire, ou un avocat .





Bareme location

Honoraires à la charge du bailleur*	10% TTC du loyer annuel hors charges.	
Honoraires à la charge du locataire indice ALUR au m2 suivant la zone concernée**	Avec Rédaction du bail par GIMMI SHELTER(**)	Sans Rédaction du bail par GIMMI SHELTER(**) <small>Les montants indiqués correspondent aux plafonds légaux déduction faite de 10% du montant légal au titre de la non rédaction du bail de location</small>
Zone très tendue Zone très tendue* : Paris(75), Hauts-de-Seine (92), Seine-St-Denis(93), Val-de-Marne(94), et Yvelines (78) .	12 € TTC /m2	10,80 € TTC /m2
Zone tendue Zone tendue* : pour les 28 agglomérations les plus importantes où s'applique l'encadrement des loyers	10 € TTC /m2	9 € TTC /m2
Zone non tendue : Reste du territoire*	8 € TTC /m2	7,20 € TTC /m2

Rappel IMPORTANT :

L'agent commercial mandataire GIMMI SHELTER n'est pas habilité à rédiger un avant contrat, un compromis de vente, un bail de location ou un état des lieux. De tels documents engageant les parties peuvent être rédigés par un notaire, ou un avocat .

Conditions générales : Nos tarifs sont rédigés en TTC, taux de TVA en vigueur applicable au lieu de situation du bien mis en vente. En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence immobilière, promoteur immobilier pour les biens neufs en cas de VEFA...), le barème applicable reste celui du professionnel titulaire du mandat initial. Le mandataire GIMMI SHELTER n'est pas habilité à rédiger ni à facturer un avant contrat, compromis de vente, un bail de location ou un état des lieux. Il n'est pas habilité à réaliser une activité de gestion locative ni à la facturer ni à facturer une estimation. Nos honoraires TTC sont dus, s'agissant de la vente immobilière provenant d'un mandat de vente ou de recherche, qu'une fois la vente définitivement conclue et l'acte authentique acté. Ils sont dus lorsqu'ils proviennent d'un mandat de location d'habitation, le jour de la signature du bail d'habitation. Les honoraires GIMMI SHELTER sont versés à GIMMI SHELTER directement par le donneur d'ordre ou le mandant prévu au contrat de mandat ou sur l'avant contrat contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur.



HONORAIRES D'ESTIMATION d'un bien

Concerne Appartement, Maison, Immeuble, Parking, Terrain, locaux industriels et commerciaux à l'exclusion des contrats de commercialisation en VEFA

Nos tarifs sont rédigés en TTC, taux de TVA en vigueur applicable au lieu de situation du bien mis en vente.

Type de biens	Estimation en vue de la mise en vente d'un bien	Estimation en vue d'une succession
Surface inf. à 80 m2	Gratuit (*)	150 € TTC
Surface sup. à 80 m2	Gratuit (*)	3 € TTC/ m2 habitable

(*) : gratuit en cas de mise en vente par GIMMI SHELTER sous 3 mois maximum, payant suivant ce barème si aucun mandat confié à GIMMI SHELTER une fois ce délai passé.





concerne Murs commerciaux, Local Professionnel, Local Commercial, Fonds de Commerce et Droit au bail

Nos tarifs sont rédigés en TTC, taux de TVA en vigueur applicable au lieu de situation du bien mis en vente.

Mandat de vente

Prix de Vente HT	Montant des Honoraires HT(*)	Montant des Honoraires TTC (France Metropolitaine)
De 1 à 120 000 €	Forfait 6 000 € HT	7 200 € TTC
120 000 € et plus	5% HT du prix de vente	6% TTC

* En sus, TVA applicable au taux en vigueur du lieu de situation de l'immeuble, taux de 20% en métropole

Mandat de location

Mandat de Location - Local Professionnel

Honoraires Charge Bailleur :

Honoraires d'agence HT fixés à 10% du loyer HT annuel hors charges. En sus, TVA applicable au taux en vigueur.

Honoraires Charge Preneur :

Honoraires d'agence HT fixés à 10% du loyer HT annuel hors charges. En sus, TVA applicable au taux en vigueur.

Conditions générales : Nos tarifs sont rédigés en HT + TVA applicable au taux en vigueur au lieu de situation du bien mis en vente. En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence immobilière, promoteur immobilier pour les biens neufs en cas de VEFA...), le barème applicable reste celui du professionnel titulaire du mandat initial. Le mandataire GIMMI SHELTER n'est pas habilité à rédiger ni à facturer un avant contrat, compromis de vente, un bail de location ou un état des lieux. Il n'est pas habilité à réaliser une activité de gestion locative ni à la facturer ni à facturer une estimation. Nos honoraires sont dus, s'agissant de la vente immobilière qu'une fois la vente définitivement conclue et l'acte authentique acté et s'agissant d'une location, le jour de la signature du bail. Les honoraires GIMMI SHELTER sont versés à GIMMI SHELTER directement par le donneur d'ordre ou le mandant prévu au contrat de mandat ou sur l'avant contrat contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur



GIMMI SHELTER
IMMOBILIER